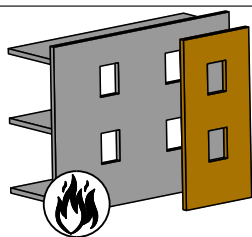


## ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR PREFABRIQUEE

avec exigences globale feu façade - isolant en âme - écran thermique CTBX ignifugé\*

### Partie courante

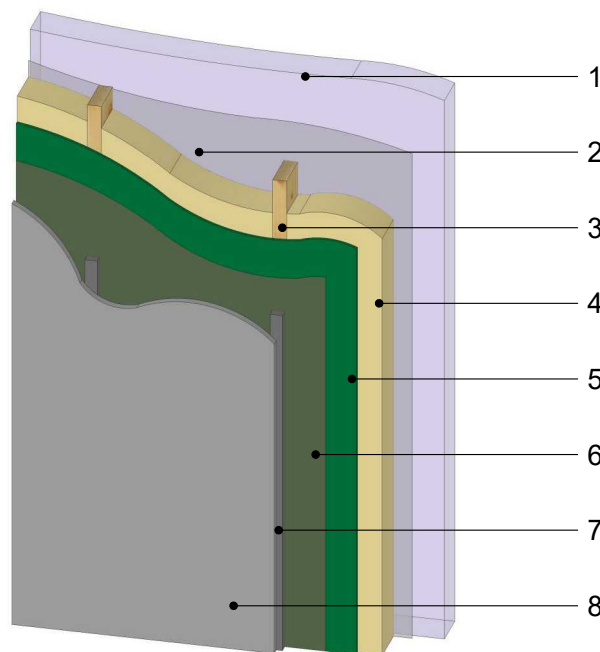


\* La mise en œuvre d'un écran thermique CTBX ignifugé ne permet d'atteindre qu'une stabilité au feu R60 et offre un choix assez limité de bardage.

#### Attention :

Les solutions proposées dans les familles ITE préfabriquées avec exigences globales feu façade correspondent en tout point aux solutions préconisées par le guide : « Bois construction et propagation du feu par les façades » (qui constitue une Appréciation de Laboratoires sur solutions génériques) utilisé en général pour les ouvrages neufs. En réhabilitation, la réglementation qui prévaut porte sur la circulaire du 13 décembre 1982 qui, de façon synthétique, demande une non-dégradation de la performance de la façade par rapport à l'existant. Nous sensibilisons le concepteur sur la nécessité d'apporter une justification vis-à-vis de cette exigence réglementaire, laquelle doit à ce jour être apportée par un des dispositifs suivants :

- Demande de dérogation soumise aux autorités territorialement compétentes ;
- Démarche de dérogation soumise à attestation d'effet équivalent (dispositif loi ESSOC) ;
- Avis de chantier / Avis de façade / Appréciation de laboratoire, réalisées par un organisme agréé.



### DESCRIPTION DES COMPOSANTS DE LA PAROI CONFORMES A L'APPRECIATION DE LABORATOIRE (APL) "BOIS CONSTRUCTION ET PROPAGATION DU FEU PAR LES FACADES" ET NOTAMMENT AUX CARACTERISTIQUES SUIVANTES

#### 1 - Paroi existante

**2 - Pare-vapeur :**  $S_d \geq 18m$

**3 - Montants et traverses Bois Massif (BM) ou Bois Massif Abouté (BMA) :** Ep 45mm - Entraxe de 400 ou 600 mm - Elancement (rapport largeur/épaisseur) de 6 maxi - C18 ou D18 mini - Compatible classe d'emploi 2 - Résistance aux insectes à larves xylophages et termites selon l'Arrêté du 27 Juin 2006 (modifié 2010)

**4 - Isolant :** Semi rigide selon NF DTU 31.4 ou tout autre isolant mentionné dans l'APL "Bois Construction et Propagation du feu par les façades" faisant l'objet d'un DTA

**5 - Ecran thermique et voile de stabilité :** Panneau de contreplaqué ignifugé selon la norme NF EN 636-3 et de classe B-s3, d0 d'épaisseur nominale minimale de 15 mm. Ce panneau de contreplaqué ignifugé peut être utilisé pour le cas des façades non-porteuses si la durée de stabilité au feu de la structure est inférieure ou égale à 60 minutes et peut jouer le rôle de voile de stabilité

**6 - Pare-pluie :**  $S_d \leq 0,18m$  conforme au NF DTU 31.4

**7 - Ossature support de bardage :** Bois ou métal - en pose verticale ou à double réseau (tasseau et contre-tasseaux) - fixée au droit des montants en conformité avec les DTUs et Avis Techniques des bardages et permettant la ventilation du complexe entre le nu intérieur du bardage et le pare-pluie

**8 - Bardage ventilé :** Bardage en lames B-s3,d0 mini, panneaux ou petits éléments décrits dans l'APL "Bois Construction et Propagation du feu par les façades"

30/08/2023

ITEPF04-01

Axonométrie

Ech -

Il est rappelé à l'utilisateur qui consulte le site et utilise les informations qu'il contient, qu'il doit les utiliser sous sa seule responsabilité en vérifiant leur pertinence, leur cohérence et leur non obsolescence.

[catalogue-bois-construction.fr](http://catalogue-bois-construction.fr)